



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Salle des Remparts, Rue – 20h20

Cette séance commence un peu plus tard que d'habitude car elle a été précédée par une présentation **non protocolée** relative au point 7 du tractanda.

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Nadège Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Séverine Conus, Stephan Cottet, Joël Crausaz, Yannick D'Agostino, Yanessandre de Andrea, Nadine Fontaine, Nicolas Gay, Michel Gobet, Sébastien Hassler, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Sébastien Perriard, Patrick Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro

Conseil communal : Joseph Aeby (Syndic), Franco De Andrea, Magali Gianella, Raphaël Haering, Denis Orange, Antoinette Piccand, Bernard Savio
la boursière communale : Christine Fardel-Ottet
la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Magalie Conus, Hervé Guillain, Sylvain Périsset et Armand Surchat

Présidence Olivier Pittet



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. François Pharisa pour La Gruyère et excuse le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également le public de s'être déplacé à Rue pour assister aux discussions, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à notre commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Olivier Pittet, Président, M. Gérald Borcard, vice-président, MM. Nicolas Gay, Michel Gobet et Sébastien Hassler, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Olivier Pittet relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 10 avril 2017, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

M. le Président, touché par la disparition de la maman de M. Sylvain Périsset, propose une minute de silence avant de poursuivre cette séance.

Il constate que **26** membres du législatif sont présents et **4** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

1. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2016 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. COMPTES 2016

2.1. PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. La parole est donnée à **M. Joseph Aeby** qui passera en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement et d'investissement et les commentera au fur et à mesure, si besoin.

Comptes de fonctionnement :

0 Administration : le budget a été bien respecté puisque le résultat est meilleur que prévu. La différence par rapport aux comptes 2015 (CHF 78'000.00) est presque exclusivement liée à la hausse des rétributions du Conseil communal et du Conseil général.

1 Ordre public : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

2 Enseignement et formation : malgré la lourdeur de ces charges, c'est CHF 21'000.00 de mieux que le budget. Cette différence s'explique notamment par la fermeture d'une classe d'école enfantine cette année. Cette classe sera réouverte à la prochaine rentrée scolaire !

3 Culte, culture et loisirs : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

4 Santé : il s'agit principalement de charges liées. Le budget a parfaitement été respecté.

5 Affaires sociales : la différence provient essentiellement des charges du Service social régional. Les charges sont légèrement inférieures au budget prévisionnel (CHF 15'000.00).

6 Transports et communication : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

7 Protection et aménagement de l'environnement : il est à noter que les comptes « eau et épuration » s'autofinancent totalement. Il en va de même pour celui des déchets qui respecte les normes légales.

8 Economie : la rubrique n°750.314.00 « assainissement des ruisseaux » prévoyait une dépense de CHF 15'000.00 qui n'a pas été réalisée, ce qui explique le résultat de ce compte.

9 Finances et impôts : dans ce chapitre figurent les rentrées fiscales mais également les amortissements légaux, les amortissements supplémentaires et l'attribution à la réserve.

La lecture complète de ces comptes ne fait l'objet d'aucune autre remarque.

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de **CHF 16'908.35**. **M. Joseph Aeby** relève par ailleurs que les finances communales ont permis de faire des amortissements supplémentaires d'environ **CHF 780'000.00**.

M. Olivier Pittet remercie M. le Syndic et la boursière pour l'établissement de ces comptes.

Comptes d'investissement :

6 Transports et communications : Le budget prévu au compte n°620.501.00 « Aménagement des routes », n'a pas été utilisé durant l'exercice 2016. Le poste n°620.501.25 pour l'étude du parking de Rue comprend une dépense de CHF 37'962.75, à laquelle il faut ajouter le montant des comptes 2015 pour arriver plus ou moins au montant global prévu. **M. le Syndic** relève qu'il n'y aura pas d'autres dépenses pour l'instant à ce poste. La rubrique n°620.501.81 « Sécurité routière » prend des couleurs grisâtres avec les années qui passent. C'est par contre en très bonne voie pour une réalisation en 2017. La réfection de la route des Cergnes, à Blessens, n'est pas une charge communale ; dans les faits, c'est la commune qui a fait la banque pour tous les propriétaires. La participation communale se monte à environ CHF 5'000.00. C'est une écriture comptable. Quant à la route forestière de Gillarens, elle a été réalisée en 2016. Après encaissement des subventions, le budget sera largement respecté (il reste encore une facture à régler sur 2017). **M. Joseph Aeby** rappelle qu'un montant net de CHF 45'000.00 avait été établi. Les subventions auraient dû être indiquées dans le budget pour éviter toute confusion.

7 Protection et aménagement de l'environnement : Le compte n°700.501.60 « Raccordement à Ursy » n'a pas de montant au budget 2016 car il s'agit de la dernière étape du raccordement Ursy-Rue. Ce montant était inclus dans le budget global de 2012. La réalisation a été finalisée en 2016. Le collecteur de Riombochet, rubrique n°710.501.35, a coûté moins cher que prévu ; une dernière facture doit encore arriver ainsi qu'un complément qui sera discuté tout à l'heure. L'estimation a été faite de manière correcte mais les conditions d'adjudication ont été favorables à la commune. Le compte n°720.501.40 concernant l'aménagement de la déchetterie de Promasens présente également une différence. Les travaux seront terminés en 2017 mais les coûts totaux resteront assez nettement en-dessous des CHF 400'000.00 prévus initialement. Quant à la part d'Ecublens aux travaux, cette dernière sera diminuée, proportionnellement aux coûts réels. Le compte n°790.501.10 « Etude du CAD » n'a pas de budget en 2016 mais avait été accepté en 2012 ou 2013. Il concerne l'étude pour un chauffage à distance entre les communes de Rue et d'Ursy ; l'objectif était de créer une centrale à Ursy pour alimenter les deux communes avec de l'eau chaude. Cette étude a été réalisée et subventionnée. La conclusion de cette étude a démontré qu'il n'y avait pas assez de concentration de raccords sur le parcours.

M. Michel Gobet a deux questions concernant la rubrique n°710.501.35 « Collecteur de Riombochet ». Il aimerait connaître le diamètre de cette conduite. **M. Raphaël Haering** explique qu'une partie du collecteur est en 300 et une autre, en 350. **M. Michel Gobet** se demande également si ce nouveau collecteur pourra absorber les nouvelles constructions dans le quartier de Riombochet. Il a en effet entendu des remarques qui disaient que ce ne serait pas le cas. **M. Raphaël Haering** répond par l'affirmative, en précisant qu'un bureau d'études a été mandaté pour traiter de cette problématique.

M. Olivier Pittet a des remarques par rapport à la route forestière des Golettes. Est-ce que le montant budgétisé de CHF 45'000.00 tenait compte des subventions ou s'agissait-il d'une dépense nette ? **M. Joseph Aeby** confirme qu'il s'agissait d'une dépense nette ! Quant au compte n°710.501.35 « Collecteur de Riombochet », il présente une différence de 48%. Le Groupe Avenir Ville-Campagne s'en étonne. **M. Raphaël Haering** explique que le décompte final atteindra les CHF 180'000.00.

Les entreprises soumissionnaires étaient toutes à CHF 230'000.00 sauf une, très basse, qui avait besoin de ce chantier pour occuper ses ouvriers. Il n'y a par contre pas de perte de qualité par rapport à ces travaux.

Dans ses différentes réflexions, le Groupe Avenir Ville-Campagne se demande si les reports d'investissements ne devraient pas être remis au vote chaque année ; cette remarque fait suite à des travaux votés qui n'ont pas été réalisés ces dernières années.

9 Finances et impôts : le remaniement parcellaire a pris du temps...c'est pour cette raison que cette rubrique apparaît dans les comptes. Les nombreux échanges de terrains induits par le remaniement doivent, en finalité, être inscrits au Registre foncier. Ce montant de **CHF 11'774.95** est le résultat financier de toutes ces opérations d'écriture au Registre foncier. Désormais, ces échanges de terrains sont officialisés.

Avec des dépenses à hauteur de **CHF 544'140.85** et des recettes totalisant **CHF 69'836.70**, le compte d'investissement présente un excédent de charges de **CHF 474'304.15**.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. Olivier Pittet** passe sans transition la parole à **M. Francis Braillard** pour la lecture du rapport de l'organe de révision, suivi du rapport de la Commission financière.

2.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Francis Braillard explique que la Commission financière a été conviée par M. le Syndic pour une séance au cours de laquelle il s'est entouré de Mme Christine Fardel, boursière, et Mme Christelle Décoppet, qui travaille chez Mafidu.com, organe de révision. La réunion a eu lieu le mardi 04 avril 2017 afin d'examiner les comptes 2016.

Mme Christelle Décoppet a ouvert la séance en développant les différentes phases du travail qu'elle est tenue d'effectuer. Elle a accompli cette tâche durant deux jours au sein de notre commune.

M. Joseph Aeby a, quant à lui, parcouru les comptes de l'exercice 2016, tout en apportant les commentaires nécessaires, s'appuyant également sur l'expérience de Mme Christine Fardel. Puis, la fiduciaire a présenté le rapport de l'organe de révision de cet exercice en développant certains aspects.

Conformément au mandat qui lui a été confié, Mafidu.com a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements et la liste des engagements hors bilan) de la commune pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Le contrôle a été effectué selon la loi sur les communes du Canton de Fribourg, à son règlement d'exécution et à la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées des documents disponibles dans la commune.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que les auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes n'en font pas partie.

La conclusion de la fiduciaire est claire...elle recommande d'approuver ces comptes.

Ce rapport est à disposition des membres du Conseil général qui souhaiteraient le consulter.

2.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de la Commission financière suite à son entrevue du 04 avril 2017 avec la fiduciaire. Elle s'est également réunie le 11 avril 2017 afin d'analyser les comptes et les informations en sa possession, ainsi que de procéder à la rédaction de ce présent rapport.

En ce qui concerne l'analyse des comptes de fonctionnement 2016, il y a lieu de relever qu'au budget figurait un excédent de produits de CHF 130'169.39, alors que les comptes présentent un bénéfice de **CHF 16'908.35**. L'excédent de recettes d'impôts se monte à CHF 447'291.51. Il provient d'un ajustement sur les exercices précédents ainsi que d'impôts conjoncturels sur lesquels nous ne pourrons pas compter chaque année.

Cet excellent résultat, ajouté à quelques travaux non-réalisés, a permis à la commune d'effectuer des amortissements extraordinaires de **CHF 786'199.40**.

Chaque année, l'organe de révision analyse un domaine particulier. Pour 2016, le contrôle s'est porté sur les comptes de l'ASGS. Aucune constatation particulière n'a été relevée.

Compte tenu que l'organe de révision a constaté que les comptes de l'ACER n'étaient pas disponibles au moment du contrôle, il propose d'effectuer une analyse approfondie lors de la révision des comptes 2017. Nous comptons sur ce travail cette année.

Quant au compte d'investissements, il laisse paraître un déficit de **CHF 474'304.15** contre **CHF 1'103'610.32** au budget. Cette différence repose sur les reports de certains investissements.

D'une manière générale, la Commission financière se réjouit de la bonne santé des finances communales ; elle regrette le retard pris dans les entretiens et les investissements. Cette remarque fait redondance à son rapport sur le budget 2017.

En conclusion, elle remercie le Conseil communal, son Syndic ainsi que l'Administration communale pour la collaboration et la bonne gestion des comptes du ménage communal. Se basant sur le rapport de la fiduciaire, la Commission financière invite le Conseil général à approuver les comptes 2016 tels que présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

M. Francis Braillard profite au passage de remercier tous les membres de la Commission financière qui ont œuvré durant son absence.

M. Olivier Pittet remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail. Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil général de voter.

2.4. APPROBATION DES COMPTES 2016

Les comptes de fonctionnement 2016 sont **approuvés** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les comptes d'investissements 2016 sont **approuvés** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. RAPPORT DE GESTION 2016

Le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis en même temps que la convocation et ne fait l'objet d'aucune remarque.

4. RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission financière

M. Francis Braillard, Président de la Commission financière, explique que ses membres se sont vus chaque année 2 fois pour les comptes et 2 fois pour les budgets. Il n'a donc rien à rajouter de plus.

Commission d'aménagement

M. Alain Chollet, Président de la Commission d'aménagement, relève que dite Commission ne s'est pas réunie en 2016. La LAT est un domaine très complexe et il n'est pas certain qu'elle ait des sujets à traiter d'ici à 2021. **M. Joseph Aeby** relève tout de même que cette dernière sera sollicitée cette année car la révision du PAL sera mise à l'enquête. Avant de franchir cette étape, ses membres seront consultés. Il souhaite également valoriser une initiative de cette Commission qui a passé une soirée avec l'urbaniste de la commune pour une présentation du PAL actuel.

Commission de naturalisation

Mme Nadine Fontaine n'a pas de long rapport à faire car aucun dossier n'a été déposé durant cette année. Toutefois, les membres de cette Commission saisissent l'occasion pour faire une brève présentation de *la modification de la loi sur la naturalisation* qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette loi a été modifiée pour assurer une plus large cohérence avec la nouvelle loi sur les étrangers, notamment en matière d'exigences d'intégration et de connaissances linguistiques, mais aussi pour améliorer les instruments de décision entre les différents organes et clarifier les rôles respectifs de chacun. Les principales modifications sont les suivantes :

Conditions formelles :

- Bénéficiaire du permis C
- 10 ans de résidence légale
- Les années entre 8 et 18 ans comptent double
- Le délai d'attente de 2 ans suite à l'annulation de la naturalisation

Conditions matérielles

- Intégration réussie
- Familiarisation avec les conditions de vie en Suisse
- Pas de danger de la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse (terrorisme, crimes organisés,...)

Un des grands changements de cette révision est la capacité à s'exprimer dans une langue officielle du canton. Le demandeur devra présenter une certification d'aptitude linguistique en passant un test dans une école attestée par le canton.

Lors de l'examen du dossier par le canton, le Service pourra rendre une décision de non-entrée en matière, sujette à recours. Le rapport d'enquête doit être établi dans un délai de 12 mois dès le dépôt du dossier. Le SEM statue sur l'octroi d'une attestation fédérale dans un délai de 12 mois à compter de la réception du dossier. La validité de l'autorisation fédérale sera de 12 mois.

M. Olivier Pittet remercie Mme Nadine Fontaine pour cette présentation et passe la parole à la Commission de l'énergie.

Commission de l'énergie

M. Yannick D'Agostino présente la Commission d'énergie. Ses membres se sont déjà réunis à 3 reprises ainsi qu'une fois à Attalens où le canton a fait une présentation sur l'énergie. Dans le cadre de leurs rencontres, ils ont décidé de procéder à des visites des bâtiments communaux. Ils ont d'ores et déjà visité l'Ecole ménagère et l'Ecole primaire de Rue. Le bâtiment du Trieur a été écarté étant donné que des travaux ont été réalisés durant la précédente législature. L'objectif est de planifier des mesures à court et moyen terme. Ils ont également parlé de faire un bilan énergétique des bâtiments. Lors de ses visites, la Commission d'énergie a constaté que certains d'entre eux avaient encore d'anciennes fenêtres et que des façades méritaient un rafraichissement. Par rapport aux écoles, ils se sont posé la question de comment amener quelque chose à l'intérieur. L'idée est d'avoir sur chaque site (Promasens et Rue) un panneau d'affichage sur lequel figurera des objectifs établis : économie d'eau, énergie. L'employé communal inscrit les résultats de ses relevés et les classes peuvent comparer les différentes consommations. En contrepartie, les enfants de l'école qui aurait eu les meilleurs résultats pourraient bénéficier d'un après-midi en forêt, d'une grillade ou d'un investissement en matériel informatique.

Comme annoncé précédemment, les membres de la Commission d'énergie ont participé le 15 juin dernier à une « Journée de manifestation » sur l'efficacité énergétique à Attalens. Des thèmes très intéressants (stratégie 2050, réduction de la consommation d'énergie par ménage,...) ont été abordés et ce fut très intéressant. La commune d'Attalens leur a présenté ce qu'elle fait au niveau énergétique : centrale de chauffe, co-voiturage, lumière automatique, subvention lors d'un achat d'un véhicule hybride, panneaux photovoltaïques, subvention pour les bilans énergétiques,...).

M. Olivier Pittet remercie ces différentes commissions pour leur travail. Il souhaite faire une remarque personnelle concernant les pistes cyclables, estimant que la mobilité douce doit être valorisée et faire partie des discussions à venir. Il serait intéressant d'étudier cette « piste ».

5. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT SCOLAIRE COMMUNAL

Chaque membre a reçu le nouveau règlement scolaire communal ainsi que le rapport explicatif. Sans transition, **M. Olivier Pittet** donne la parole à Mme Magali Gianella, responsable du dicastère des écoles. **Cette dernière** précise que ce règlement a été adapté à la nouvelle loi scolaire et qu'au vu des changements demandés, il était plus simple de prendre en considération ce nouveau document plutôt que de faire un parallèle avec le règlement actuel. Elle propose de passer page après page ce règlement et de répondre aux questions au fur et à mesure.

M. Michel Gobet, se référant à l'article 3 « Transports scolaires », demande le coût des transports scolaires pour la commune de Rue. **Mme Magali Gianella** relève que ces dernières années, le montant a évolué dans une fourchette comprise entre CHF 220'000.00 et CHF 250'000.00, en fonction des trajets.

M. Jacques Perroud rebondit également sur l'article 3, plus particulièrement l'alinéa e qui dit que le CIS « fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école ». Comment se passe l'arrivée des véhicules ? **La responsable du dicastère** explique que le CIS mettra en place une surveillance dans le cadre scolaire, du moment où un enfant est pris en charge par un bus et qu'il doit être transféré sur le trajet. C'est en lien avec les futurs périmètres scolaires, qui ne sont encore pas totalement définis.

Elle apporte une précision par rapport à l'article 8 alinéas c et d : les alternances auront lieu les mardis **ou** les jeudis (matin ou après-midi). Cette petite modification sera apportée au règlement pour éviter toute incompréhension.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Le nouveau règlement scolaire communal est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Nomination de deux commissions temporaires

Le Conseil communal souhaite intégrer des membres du Conseil général dans deux projets et a décidé de mettre sur pied deux commissions temporaires :

- Commission pour le projet « DécheTri 2030 », composée de **6** membres (proposée au départ avec 5 membres) et de M. Denis Orange, responsable du dicastère relatif à la gestion des déchetteries.
- Commission pour le projet de la Traversée de Rue, composée de **3** membres et de M. Raphaël Haering, responsable du dicastère des routes.

Avant de passer aux votes, **Mme Nicole Barbey** souhaite apporter quelques précisions par rapport au nombre de membres de la Commission « DécheTri2030 ». En effet, au départ, le Conseil communal a demandé la participation de 5 membres.

Cependant, lors des dernières élections, le Groupe Entente a obtenu la majorité. Afin de respecter le résultat de ce vote, et par égard pour les citoyens, ce groupe a souhaité garder cette majorité. C'est pourquoi le nombre de membres a été porté à 6.

Mme Nicole Barbey rappelle également que lors de la constitution des commissions permanentes, il en avait été de même ! Elle salue l'engagement des futurs candidats dans cette commission et tient à préciser que la proposition de la commission à 6 membres vient du Groupe Entente. Par ailleurs, elle aurait aimé que les chefs de groupes se rencontrent au préalable afin de pouvoir en débattre dans leurs groupes respectifs. Elle n'a personnellement pas du tout été consultée lors des discussions entre MM. Sylvain Périsset et Olivier Pittet.

6.1. COMMISSION POUR LE PROJET « DECHETRI 2030 »

Sont candidat/e/s : Nicolas Gay (Entente), Alain Chollet (Entente), Benoît Pittet (Entente), Yannick D'Agostino (Avenir Ville-Campagne), Olivier Pittet (Avenir Ville-Campagne) et Sébastien Hassler (Terroir et Progrès).

M. Olivier Pittet demande s'il y a des remarques par rapport à ces candidatures. Tel n'étant pas le cas, il suggère de passer au vote.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les six candidats sont nommés membres de la Commission temporaire pour le projet « DécheTri 2030 » à l'unanimité.

6.2. Commission pour le projet de la Traversée de Rue

Sont candidat/e/s : Jean-Luc Bosson (Entente), Patrick Périsset (Avenir Ville-Campagne), et Sébastien Perriard (Terroir et Progrès).

M. Jacques Perroud, au nom du Groupe Avenir Ville-Campagne, se demande si cette Commission n'arrive pas tardivement. **M. Raphaël Haering** précise que le bureau d'ingénieurs a fait tous les repérages des conduites ; il y a également déjà eu une réflexion sur le nombre de collecteurs à réaliser. Mais les travaux ne sont pas pour cette année. Une séance aura lieu prochainement pour connaître les exigences du canton (dans le sous-sol et en surface). La commission sera intégrée et évitera toutes les discussions qui concernent le cadastre souterrain. Elle est prévue pour s'occuper des questions relatives aux travaux en surface.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les trois candidats sont nommés membres de la Commission temporaire pour le projet de la Traversée de Rue, à l'unanimité.

7. Vente d'une parcelle de forêt au lieu-dit « En Meytan »

Cet objet a fait l'objet d'une présentation par l'Ingénieur forestier, M. Patrick Rossier, avant le début de la séance.

7.1 Délégation de compétence pour la vente d'une parcelle de forêt

M. Bernard Savio a préparé un petit rapport qui donne quelques informations sur les forêts de Rue. Il y a plusieurs jeunes élus qui ne savent peut-être pas comment orienter leur vote. Les forêts du canton sont divisées en 4 arrondissements depuis 2016. Le chef de notre arrondissement est M. Patrick Rossier. Cet arrondissement englobe la Glâne, la Veveyse, la Broye et les enclaves d'Estavayer-le-Lac, Surpierre et Vuissens. M. Charles Deschenaux est le forestier officiel pour les communes de Siviriez, Ursy, Montet, Ecublens, Auboranges, Chapelle et Rue (dès 2018, Billens-Hennens). Les forêts de la commune de Rue couvrent une superficie de 120 hectares, réparties sur 15 parcelles, respectivement 37 articles.

La Corporation Glâne-Farzin est sous contrat avec la commune de Rue pour gérer ses forêts. Elle facture à la commune CHF 50.00 l'hectare, soit CHF 6'000.00 par année. Au vu des deux derniers exercices comptables, le prix à l'hectare n'est pas prêt de baisser !

C'est la 3^{ème} fois que l'Etat de Fribourg manifeste son intérêt pour « Le Marais de Naudry ». Une première vision locale a été effectuée le 27 mars 2017, en présence de M. Patrick Rossier, Ingénieur forestier, M. Charles Deschenaux, forestier, et MM. Bernard Savio et Joseph Aeby. Suite à cette vision locale, le Conseil communal a dû signifier son intérêt en précisant que la commune de Rue était favorable au projet de céder à l'Etat de Fribourg les surfaces nécessaires à la réalisation d'un biotope. Il a privilégié la variante qui prévoit la vente de toute la parcelle ; en effet, il constate que même si le marais est localisé dans la partie nord de la parcelle, l'ampleur du projet amènera certainement des conséquences et des ramifications sur la quasi-totalité des surfaces.

Personnellement, et à l'unanimité de ses collègues du Conseil communal, il est favorable au projet de l'Etat de Fribourg. Après une longue réflexion, ces marais ont résisté à plusieurs drainages. On peut aujourd'hui encore observer ces drainages en forme de petits ruisseaux. Tout ce qui a été entrepris par l'homme pour exploiter ces terres a été sans effet. Il faut croire que la nature et les marais sont plus forts que l'HOMME.

L'Etat de Fribourg a une volonté et les moyens pour revitaliser ces marais et laisser vivre la faune et la végétation dans un milieu naturel. Nos enfants et petits-enfants en seront grandement bénéficiaires. Pour terminer, c'est un vote de bon sens que le Conseil communal recommande aux membres du Conseil général.

M. Michel Gobet a plusieurs questions concernant ce point du tractanda ; en effet, lors de la réunion du groupe de la semaine dernière, l'idée était d'accepter cette vente. Néanmoins, est-ce le bon moment et est-ce que le prix offert, soit un peu plus de CHF 100'000.00, correspond à la réalité ? Ne devrait-on pas pousser encore la réflexion avant de prendre la décision ce soir ? **M. Joseph Aeby** répond que ce qui paraît prioritaire dans ce projet, c'est de *prendre conscience que l'acquéreur n'est pas un groupe chinois...* mais le canton de Fribourg ! Nous SOMMES le canton de Fribourg depuis 1481. La commune ne vend pas cette parcelle avec des enjeux économiques et dans un contexte de business. C'est un projet d'envergure régionale, cantonale, voire romand. C'est le rôle de la commune d'être partenaire du canton de Fribourg. Apprécions l'acquéreur comme étant un membre très proche de notre famille !

Quant au prix, **M. le Syndic** était très loin d'imaginer un tel montant alors que dans le domaine privé, le coût au m² de forêt avoisine les 50 centimes. L'Etat a été très correct. Et ce n'est pas l'aspect financier qui a été privilégié dans cette démarche participative. En conclusion, il demande de ne pas faire demain ce que l'on peut faire aujourd'hui.

Concernant le patrimoine, celui-ci est aussi évolutif. A l'époque, la commune de Rue octroyait le droit à certains habitants de ramasser du bois mort...mais pas d'exploiter de la forêt comme de nos jours. En l'espace d'un siècle, la situation a complètement évolué et nous nous adaptons. S'il y a des questions énergétiques dans quelques années, nous serons également capables de nous adapter !

M. Patrick Périsset constate que dans le rapport du Conseil communal, la rubrique « autres préavis » est restée vide. Est-ce que la Commission financière n'aurait pas dû donner son avis et commenter ce point ? Et la Commission de l'énergie n'aurait-elle pas dû être consultée ? Cela aurait permis de recevoir des recommandations de vote. **M. Joseph Aeby** souhaite confirmer que cet objet du tractanda a été discuté avec la Commission financière. Il explique que cette commission ne se prononce pas ni sur le fond, ni sur la forme, car elle estime que la valorisation de la parcelle est faite sur la base systématique appliquée sur tout le territoire suisse. Elle arrive donc à la conclusion qu'elle n'est pas très bien placée pour remettre en question le prix. Nous ne sommes pas dans le cas de figure d'une dépense mais bien d'une vente, ce qui n'est pas systématiquement soumis aux mêmes règles d'appréciation et de fonctionnement par rapport à la Commission financière. Néanmoins, ce sujet a été ouvertement abordé avec dite Commission.

M. Olivier Pittet est d'avis que la Commission d'énergie avait son mot à dire sur les choix stratégiques de la commune. A l'avenir, il souhaite qu'elle soit intégrée au débat. Le monde change et il y a beaucoup d'enjeux. **Le Conseil communal** prend acte de cette remarque constructive. **M. Joseph Aeby** relève qu'à aucun moment, le but n'a été d'éviter de rencontrer l'une ou l'autre des commissions. C'est l'angle écologique qui a primé dans l'approche du Conseil communal, et non pas énergétique.

M. Stéphan Cottet relève que le Groupe Terroir et Progrès s'est rendu sur place. Il s'est rendu compte que personne ne connaît la flore existante de ce marais. Cet achat met en évidence la richesse de cet endroit. Il pense que c'est une opportunité extraordinaire que le canton s'intéresse à un tel site. Un sentier botanique est une vraie chance pour notre région.

M. le Président demande si le Conseil communal a prévu d'affecter ce montant à un projet ? **M. le Syndic** relève qu'il s'agit d'une écriture comptable traditionnelle...c'est une rentrée financière comme une autre. Ne pourrait-on pas réserver cet argent à une dépense extraordinaire...cette question s'est évidemment posée ! La difficulté est d'établir « combien » et « pour quoi » ? Le but n'est pas de capitaliser pendant des années un certain montant en attendant d'avoir une idée de génie. C'est pour cette raison que le Conseil communal n'est pas allé plus loin dans cette démarche. **Mme Nicole Barbey**, au nom du Groupe Entente, souhaite qu'une partie de cet argent soit destinée à un projet de développement durable. **M. Joseph Aeby** affirme que le Conseil communal n'est pas opposé à cette suggestion. Toutefois, il rappelle que d'un point de vue administratif et légal, il est important d'utiliser les outils que nous avons à disposition pour gérer le revenu. Le Conseil communal est bien évidemment ouvert à ce type de proposition mais il demande d'utiliser la formule prévue par le règlement du Conseil général, c'est-à-dire « que ses membres doivent se prononcer à la majorité pour une procédure qui doit être présentée ». Si le Conseil général le souhaite, cet objet sera mis à l'ordre du jour mais uniquement s'il est clairement établi et détaillé. Les bonnes intentions ne nous permettent pas de prendre des décisions politiques !

M. Michel Gobet demande si le Conseil communal s'est documenté sur ce type de démarche. Un biotope a-t-il déjà été vendu à l'Etat ou un particulier dans le canton ? Est-ce que la Confédération n'a pas également son mot à dire dans ce projet ?

M. Joseph Aeby explique que la compétence est à l'Etat de Fribourg ; cette démarche n'est pas subventionnée par la Confédération. Le Service de la faune et de la flore a des missions et un budget et il est à la recherche de ce genre de surfaces car elles sont rares.

Ce terrain correspond pleinement au besoin du canton. Il n'a par ailleurs pas connaissance d'autres projets similaires. La difficulté souvent rencontrée, c'est que les forêts sont en général morcelées entre plusieurs propriétaires. Ici, c'est une opportunité vu qu'il n'y a qu'un propriétaire unique, d'où la démarche du canton. La commune a les moyens d'être un vrai partenaire de l'Etat dans un projet d'intérêt général.

Compte tenu des explications apportées par l'Ingénieur forestier en début de séance et celles de M. Bernard Savio dans un 2^{ème} temps, le Conseil général octroie à l'**unanimité** une délégation de compétence au Conseil communal pour vendre ce terrain à l'Etat de Fribourg.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. ELECTION DU / DE LA PRÉSIDENT/E

Est seul candidat : Gérald Borcard (Groupe Entente).

Aucun autre candidat ne s'étant annoncé auprès de M. Olivier Pittet, **M. Gérald Borcard** est élu par acclamation au poste de Président du Conseil général pour les douze prochains mois. **M. Olivier Pittet** lui souhaite une année pleine de satisfactions dans cette fonction et lui passe la parole. **M. Gérald Borcard** remercie ses collègues du Conseil général pour ce vote et se réjouit d'accomplir sa mission.

9. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E

M. Olivier Pittet relève que, selon le tournus instauré, c'est au tour du Groupe Terroir et Progrès de repourvoir ce poste.

Est seul candidat : Stéphan Cottet (Groupe Terroir et Progrès).

M. le Président demande s'il y a des remarques par rapport à sa nomination. Tel n'étant pas le cas, **M. le Président** demande à l'assemblée de s'exprimer sur cette candidature à la vice-présidence du Conseil général. **M. Stéphan Cottet** est élu à ce poste par acclamation. Il est également chaleureusement applaudi.

10. DIVERS

M. Bernard Savio souhaite remercier le Conseil général pour la confiance témoignée car quand la vente d'une parcelle de forêt a été abordée, il a tout de suite senti que c'était un sujet très sensible et émotionnel. Les citoyens sont attachés à leurs forêts et leur patrimoine. Ce qui a fait la différence, ce sont les contacts avec l'Ingénieur forestier et les forestiers. Ces messieurs ont d'autres compétences que de couper du bois. Ils ont fourni un dossier exceptionnel ! MERCI !

M. Jacques Perroud a une question concernant les forêts, plus particulièrement l'entretien des chemins forestiers après des travaux d'abattage. En effet, il constate qu'une récente coupe forestière à Gillarens a passablement abîmé les chemins forestiers.

Est-ce que le Conseil communal peut faire pression sur les entreprises pour les remettre en état ? **M. Bernard Savio** souligne que c'est un devoir de la Corporation qui, en général, le fait ! Si ce n'est pas le cas, le Conseil communal interviendra !

M. Stephan Cottet précise que la remise en état des forêts après un débardage est de la responsabilité des entreprises mandatées ; ce n'est pas à la Corporation de remettre en état les lieux. Puis, il intervient concernant un article dans le journal Terre et Nature qui est consacré à Rue. En effet, le tracé indiqué n'est plus balisé et il y a une clôture. Comment les visiteurs vont-ils faire ce parcours, d'autant plus que ce journal est lu par plus de 108'000 abonnés ? **M. le Syndic** confirme que c'est effectivement possible car certains parcours sont répertoriés comme « tourisme pédestre » mais il y a aussi tout un réseau de chemins. La remarque est bonne car elle nécessite que la commune prenne une décision par rapport à ce patrimoine. Quels sont les chemins voués à l'exploitation forestière ? Quels sont ceux à abandonner ? Quels parcours maintenir ? Il rappelle qu'il y a 4 parcours pour rejoindre Promasens depuis Rue mais qu'il est exclu de tous les entretenir. **M. Stéphan Cottet** est tout à fait d'accord mais néanmoins, si un tel sentier est présenté à autant de lecteurs et qu'on ne peut pas passer, ça ne joue pas ! Il propose à la commune de demander à l'agriculteur de mettre un portail. **M. Joseph Aeby** se renseignera et prendra des mesures, si nécessaire (si le passage est balisé).

M. Olivier Pittet demande l'avis de Magali Gianella par rapport à l'école unique ? Est-ce que ce projet a tout son sens ? Est-ce urgent ? **Mme Magali Gianella** estime que cela devient urgent. Au niveau régional, cela peut être un avantage car nous sommes en baisse d'effectif. C'est un projet qu'il faudrait mettre en avant dans les 5 prochaines années mais le problème sera financier. Il faut aussi se rendre compte que notre cercle compte 4 communes. La planification des transports serait moins fastidieuse mais il faut aussi penser à rentabiliser les trajets afin que ce poste reste attractif pour un transporteur. Quant aux enseignantes, il est clair qu'elles préféreraient se retrouver sur un seul site.

M. Olivier Pittet revient sur le sujet des pistes cyclables. Comment peut-on connaître le besoin des habitants par rapport à cette problématique ? Est-ce que le Conseil communal a prévu de sonder la population ? C'est un élément qui lui reste à l'esprit et qu'il voulait partager ce soir.

M. Michel Gobet a une question concernant le nombre de classes à Auboranges et Chapelle. **Mme Magali Gianella** confirme qu'il y a 1 classe à Auboranges et 2 à Chapelle ; il s'étonne que celle d'Auboranges soit encore tolérée ! **La responsable du dicastère** des écoles répond par l'affirmative, sachant qu'actuellement aucune autre salle n'est disponible. (celle d'Ecublens a été fermée). Pour Ecublens, **Mme Magali Gianella** répond que ce sont des circonstances qui ont fait que cette classe a été fermée. Le canton n'a pas demandé la fermeture de cette classe mais a soutenu la démarche de l'ACER.

M. Olivier Pittet demande s'il y a un quota pour décider de faire une école pour Rue ? **Mme Magali Gianella** confirme que la commune de Rue a le quota mais elle ne pourrait pas maintenir 11 classes et la DICS ne serait pas en faveur de cette démarche. Il regrette que la commune soit tributaire des autres et ne pas être maître de son destin. **Mme Magali Gianella** relève que nous sommes maître de notre destin et que nous devons montrer la voie...

Mme Myriam Mouron rappelle que les organisateurs de la Fête des Musiques cherchent encore des bénévoles...

Mme Antoinette Piccand rappelle que l'Assemblée générale de la Société de développement se tiendra le **vendredi 12 mai 2017 à 20h00**, au Trieur et qu'elle invite chacun et chacune à y participer !

M. le Syndic prend la parole une dernière fois pour donner quelques informations. Il explique que le résultat de la séance de travail concernant la collaboration entre le Conseil général et le Conseil communal aboutira par l'établissement du programme de législature et du plan financier (qui sera retravaillé avec la Commission financière). Ces documents de référence seront remis avant l'été à tous les membres du Conseil général.

Ensuite, il relève que les sociétés locales traversent une période difficile et mouvementée. Il se passe des choses et comme c'est officiel, il y aura des changements dans l'organisation des sociétés locales. Le Conseil communal a rencontré les 2 présidents et une petite délégation pour discuter de la situation. L'idée est, dès le mois d'août, de déplacer la quasi totalité des lotos à Promasens. Cela dénote ce qui se passe dans le monde des sociétés locales qui est en pleine mutation et qu'une page se tourne car des sociétés renoncent à leurs activités.

Concernant les investissements, le Conseil communal doit aborder la question sous un autre angle, ceci pour éviter des reports sur plusieurs années. Il faudra dans ce contexte changer la manière de travailler en réunissant peut-être le Conseil général en juin pour les investissements.

Enfin, **M. Joseph Aeby** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, à la boursière, à la secrétaire, à l'ensemble du personnel communal et aux membres du Conseil général pour leur engagement. **Mme Antoinette Piccand** remercie M. le Syndic pour tout son travail.

Pour conclure, **M. Olivier Pittet** relève qu'il y a beaucoup d'ouverture d'esprit de la part du Conseil communal et il apprécie beaucoup cette manière de fonctionner. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes ici présentes, souhaite une bonne soirée et clôt cette séance.



La séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil général : Séance des budgets
le jeudi 14 décembre 2017

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Olivier Pittet

Cynthia Buache Mesot